



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Dispositif d'évaluation de la qualité des
dossiers d'autorisation environnementale**

Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers : Historique

L'habitude a été progressivement prise par l'ensemble des acteurs de procéder à des échanges itératifs de demandes et de fournitures de compléments.

- ➔ Consommation de temps pour l'ensemble des acteurs
- ➔ Allongement des délais d'instruction et de mise en œuvre des projets

Attente des parties prenantes d'avoir des délais d'instruction
au plus court

=

NÉCESSITÉ D'AVOIR DES DOSSIERS DE QUALITE (rapport Guillot)



Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers : Cadrage

Mise en place d'un dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers déposés (AENV) auprès de l'administration

- inciter au partage de bonnes pratiques
- valoriser la production de dossiers de meilleure qualité

Un dispositif intégré dans un double cadre

- loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi « **APER** ») propose une expérimentation pour les ICPE de production d'énergies renouvelables : éolienne et méthanisation
- les **OSPIIC** (Orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection des installations classées) sur la période 2023 - 2027 demandent à mettre en place un suivi national de la qualité des dossiers déposés

➔ **Expérimentation jusqu'en 2027**

Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers : Mise en place

Définition du périmètre initial de l'expérimentation



Eté 2024

Rubriques ICPE :

- n° 1510 : Entrepôts couverts
- n° 2510 : Carrières
- n° 2718 : Tri Transit Regroupement déchets dangereux
- n° 2781 : Méthanisation
- n° 2980 : Eolien

Définition des critères d'évaluation / exigences minimales

- Définition **d'une grille d'évaluation** incluant les exigences minimales et macroscopiques attendues par l'inspection des ICPE, **points « essentiels » et les « écueils récurrents »**
- Validation des **modalités d'application** (diffusion, pondérations des critères d'évaluation, etc.)

Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers : Test

Automne 2024

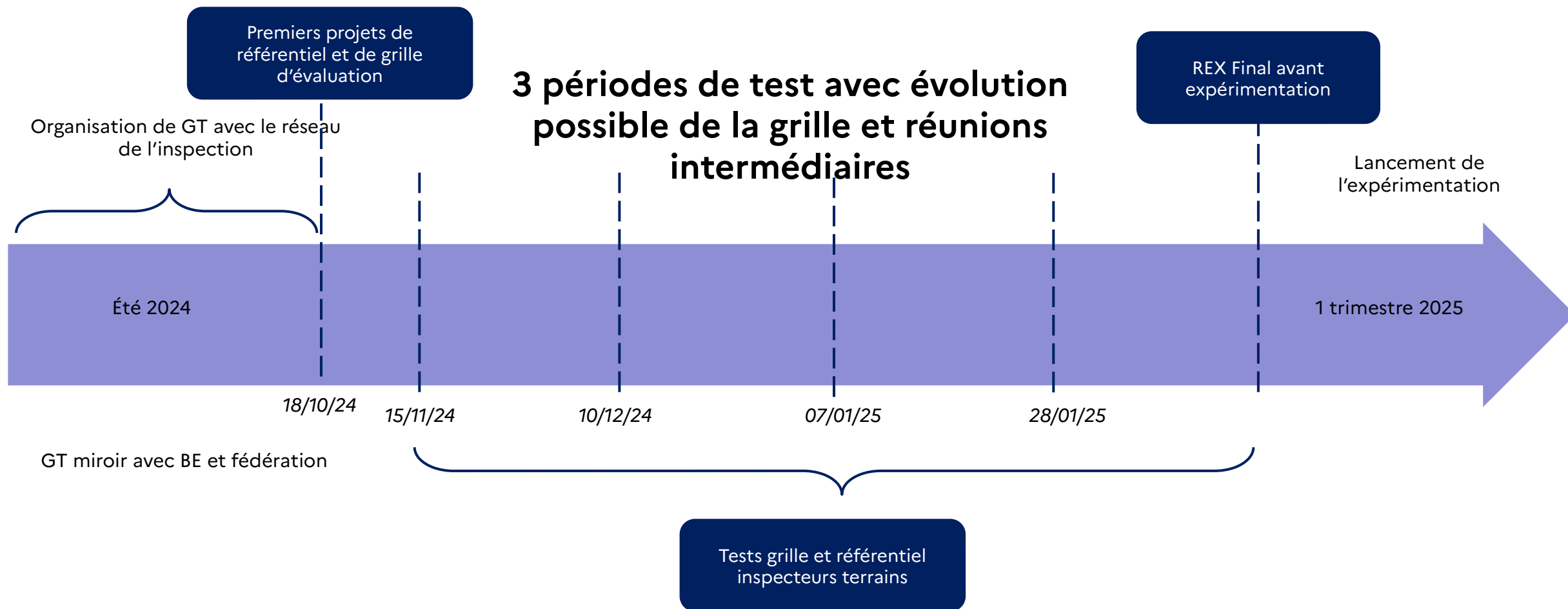
Réalisation d'un test sur des dossiers ciblés

*Évaluation macro,
rapide, objective et
mesurable*



- **Test interne de l'évaluation** sur une sélection de différents types de rapports d'études hétérogènes par des inspecteurs volontaires
- Prise en compte des remarques et validation
- Finalisation du **référentiel d'évaluation**
- Lancement de l'expérimentation

Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers : Calendrier



Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers

Début
2025

Bilan et suite
2027

**Mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation et
extrapolation aux autres rubriques ICPE**

- Expérimentation du système d'évaluation à large échelle

Par la suite :

- Élaboration d'un bilan transmis au Parlement
- Suivi et amélioration du dispositif

Les 10 critères du projet de référentiel

1

Phase amont

2

Complétude du dossier

3

Forme du dossier

4

Accessibilité au public

5

Régularité du dossier

6

Description de l'installation

7

**Traitement des demandes de
compléments**

8

**Conformité réglementaire du
projet**

9

**Identification des enjeux
prioritaires et compatibilité du
projet**

10

**Méthodologies adaptées aux
enjeux**

Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers

Exemple grille test : critère 10 « Méthodologie adaptée aux enjeux »

71	10. Méthodologies adaptées aux enjeux		
72	Présentation et justification de la méthodologie utilisée	☐	-1
73	Niveaux de complexité et pertinence de la méthodologie utilisée adaptée aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques	☐	
74	Niveau de complexité et pertinence de la méthodologie utilisée adaptés aux enjeux du site	☐	
75	Mise en œuvre de la méthodologie définie (mise en place de toutes les étapes de la méthodologie ou justification des étapes manquantes)	☐	
76	Pertinence des hypothèses et des données utilisées	☐	
77	Les hypothèses utilisées ne sont pas cohérentes avec les données du dossier	x	
78	Erreur de calcul impactant les conclusions de l'étude	☐	

Dispositif d'évaluation de la qualité des dossiers

Exemple grille test : critère 10 « Méthodologie adaptée aux enjeux »

Extrait du référentiel :

- Présentation et justification de la méthodologie utilisée. Sans recopier des passages entiers de réglementation et de manière synthétique (quelques paragraphes), il s'agit de décrire précisément la façon opérationnelle dont la méthodologie a été mise en place (exemple : utilisation et compétence des groupes de travail, description du matériel utilisé pour réaliser les prélèvements environnementaux, etc.)
- Niveaux de complexité et pertinence de la méthodologie utilisée adaptée aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques
- Niveau de complexité et pertinence de la méthodologie utilisée adaptés aux enjeux du site. Cet élément s'appuie sur l'analyse faite des enjeux dans le critère n° 9 « Identification des enjeux prioritaires et compatibilité du projet »
- Mise en œuvre de la méthodologie définie (mise en place de toutes les étapes de la méthodologie ou justification des étapes manquantes) et cohérence avec le plan de l'étude
- Pertinence des hypothèses et des données utilisées
- Les hypothèses utilisées ne sont pas cohérentes avec les données du dossier (exemple : volumes de produits utilisés pour les modélisations inférieures aux volumes annoncés dans la description, « oubli » de certaines substances lors des modélisations, etc.)
- Erreur de calcul impactant les conclusions de l'étude. Il n'est pas obligatoire ici de refaire l'ensemble des calculs mais de pointer des erreurs apparentes (par exemple, erreurs d'unités)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention